

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du trente mai deux mille vingt-deux et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Joël BENARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

2022-56

**REPORT D'ÉCHÉANCE DES EMPLOIS NON-PERMANENTS
CRÉÉS PAR LES DÉLIBÉRATIONS N° 2021-91 ET 2021-123**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2021-91 du 24 août 2021 relative à la création de 25 emplois non-permanents à temps non-complet dont 21 au grade d'adjoint territorial d'animation et 4 au grade d'adjoint technique territorial du 01/09/2021 au 05/07/2022 ;
Vu la délibération n° 2021-123 du 03 décembre 2021 relative à la création de 2 emplois non-permanents à temps non complet au grade d'adjoint territorial d'animation du 06/12/2021 au 05/07/2022 ;
Considérant la modification du calendrier scolaire et fixant le dernier jour d'école au jeudi 07 juillet 2022 ;
Considérant qu'il convient de maintenir les postes créés par les délibérations ci-dessus visées jusqu'au dernier jour scolaire, de manière à assurer les missions relevant des temps périscolaires et de la pause méridienne,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions,**

- Donne son accord pour reporter l'échéance des 27 emplois susvisés au 07 juillet 2022 ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220613-2022-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2022



Madame Le Maire,

Myriam MULOT